

Partie 1 : Le processus d'accompagnement entrepreneurial

1- INTRODUCTION

L'accompagnement entrepreneurial se positionne dans une approche processuel de l'entrepreneuriat. Une piste de recherche récemment mobilisée pour décrire et analyser les étapes d'un phénomène entrepreneurial (création, reprise, accompagnement, ...etc.). Elle permet d'identifier la concordance et l'enchaînement des étapes du développement de processus, et de bien localiser les points d'arrêt aux différents stades pour y intervenir.

2- C'est quoi l'accompagnement entrepreneurial ?

- **Accompagnement :**

Accompagner c'est « aller avec ».

Pour LEGER-JARNIOU, « Il s'agit d'un processus qui consiste à « faire passer» une personne d'un état à un autre, voire à l'influencer pour qu'elle prenne des décisions »

Aider une personne (ou une équipe) porteuse d'une idée à faire cheminer cette idée pour qu'elle aboutisse à un projet de création viable.

(C'est un processus d'aide au porteur de projet).

L'accompagnement entrepreneurial désigne l'ensemble des actions et des dispositifs mis en place pour aider les porteurs de projets et les entrepreneurs à concevoir, lancer, et développer leurs entreprises. Il vise à réduire les risques associés à la création d'entreprise en offrant des conseils, des outils, et un soutien personnalisé à chaque étape du parcours entrepreneurial.

3- Les Objectifs de l'Accompagnement Entrepreneurial

1. **Faciliter la Création d'Entreprise** : Fournir aux entrepreneurs les connaissances et les compétences nécessaires pour transformer une idée en projet viable.
2. **Réduire les Risques** : Identifier et atténuer les obstacles potentiels, tels que les contraintes administratives, financières, ou stratégiques.
3. **Optimiser la Croissance** : Aider les entreprises à s'adapter au marché, à diversifier leurs activités, et à améliorer leur compétitivité.

4. **Favoriser la Pérennité** : Accompagner les entrepreneurs dans la gestion des défis à long terme pour assurer la durabilité de leur entreprise.

4- Le processus d'accompagnement entrepreneurial

Différents niveaux peuvent être distingués s'agissant des services pouvant être offerts aux créateurs d'entreprises pour les aider à développer leurs compétences dans le pilotage de leur organisation: l'accueil, l'accompagnement et le suivi post-crédation.

1. Phase de Pré-Création (L'accueil):

Il consiste à informer, sensibiliser, orienter ou réorienter les porteurs de projets. Le porteur du projet en se présentant à la structure d'accueil expose son projet, puis détaille plus ou moins la formalisation écrite du projet et les informations déjà réunies. A partir de ces données, le chargé de mission affine avec le futur entrepreneur la définition du produit et/ou du service et le conseille sur d'autres éléments d'information à collecter et réalise un pré-diagnostic du projet. Par ailleurs, au cours des entretiens effectués avec le porteur du projet, il détecte des besoins de formation dans le domaine technique et dans la gestion.

Dans sa démarche d'accompagnement au porteur, le chargé de mission est amené à donner des informations détaillées sur la méthodologie de la création d'entreprise, les dispositifs d'aide et de soutien existants et, éventuellement, à orienter le porteur vers des organismes complémentaires.

2. Phase de Création (L'accompagnement):

Accompagner un porteur afin de monter son entreprise consiste à :

- l'aider au montage complet du dossier pour aboutir à la réalisation de l'étude de faisabilité,
- présenter un business plan,
- le former dans les domaines techniques et/ou la gestion,

- concrétiser éventuellement le projet.

Concernant la formation, elle se fait qu'en connaissant d'abord la posture principale de l'entrepreneur, pour mieux agir sur les compétences de base.

Il permet d'effectuer un accompagnement bancaire du porteur de projet :

- mettre en relation la banque et le porteur du projet ;
- Finalisation de l'appropriation des termes de la négociation bancaire par le porteur)
- utiliser le rapport du chargé d'accompagnement servant de pré-décision financière pour certains organismes dans leur décision d'attribution de subventions au porteur.

3. Phase de Post-Création (Le suivi) :

Le passage de l'étape de création à l'étape de post création est délicat. Il concerne, d'une part, le passage de l'état de projet à l'état d'entreprise et, d'autre part, le passage du statut de porteur de projet au statut de chef d'entreprise.

Le suivi post-crédation comprend

- aider à mettre en place des outils de gestion adaptés,
- apporter des conseils pour la prise de décision,
- aider à définir et à réaliser sa stratégie commerciale, insérer son entreprise au mieux dans l'environnement.

Les précédentes phases du processus de création sont donc des étapes d'estimation de la faisabilité du projet et la phase de post-crédation n'est autre qu'une phase d'expérimentation réelle de l'entreprise créée.

Elle peut être assimilée à une phase de vérification de la cohérence du projet dans son environnement réel.

L'entreprise est amenée dans cette période à s'adapter, à faire face aux menaces de l'environnement et à assurer sa pérennité.

Partie 2 : Les dispositifs d'accompagnement en Algérie

En Algérie, l'accompagnement entrepreneurial est une priorité pour encourager la création d'entreprises et diversifier l'économie. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour soutenir les porteurs de projets :

- ANDI : Agence nationale de développement des investissements

A partir de 2001 l'ANDI va remplacer l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut créée en 1993. L'ANDI véhicule une nouvelle vision de l'Etat vis-à-vis des grands capitaux nationaux et internationaux. Elle est destinée aux projets d'investissement supérieur à 135000 dollars. Ces investissements bénéficient de l'exonération des droits de douanes pour les équipements, la franchise de la TVA, l'affranchissement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant trois ans. Outre les exonérations fiscales, ces investissements bénéficient des avantages multiples tels que l'octroi de prêts non rémunérés, bonification des taux d'intérêts bancaires sur les équipements.

- ANADE Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat ex ANSEJ : agence nationale de soutien à l'emploi de jeune

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ a été créée en 1996 et est placée sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance.

Dénommée Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) depuis le décret exécutif n°20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination, elle est un organisme algérien chargé de la gestion d'un fonds de crédit pour la création d'entreprises.

L'ANADE accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services en apportant aux jeunes entrepreneurs des aides financières et des avantages fiscaux au moment de la réalisation de leur projet tant en phase de création qu'en phase d'extension des capacités de production.

L'ANADE dispose d'un réseau de 53 antennes en 2006, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités, avec une direction située à Alger.

L'ANSEJ et aujourd'hui l'ANADE ont pour objectifs de:

- Favoriser la création et l'extension d'activités de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Cette agence intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro entreprise par des jeunes dont la tranche d'âge est (19-40ans), pour les montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions de dinars.

Conditions de financement :

- Montant de l'investissement : le montant de l'investissement prévu dans le cadre de ce dispositif peut atteindre 10 Millions de dinars.

- Structure de financement : Elle prévoit :

Pour les étudiants porteurs idées et les jeunes chômeurs porteurs de projets :

- Un apport personnel de 05% du montant de l'investissement ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE de 25% du montant de l'investissement ;
- Un crédit bancaire à moyen terme qui ne saurait excéder 70 % du montant de l'investissement.

Pour les autres porteurs de projets :

- Un apport personnel de 15% du montant de l'investissement ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE de 15% du montant de l'investissement ;
- Un crédit bancaire à moyen terme qui ne saurait excéder 70 % du montant de l'investissement.

Lorsque les projets sont réalisés dans des zones spécifiques :

- L'apport personnel est de 12% du montant de l'investissement ;

- Le prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE est de 18% du montant de l'investissement ;

Lorsque les projets sont réalisés dans les régions du sud :

- L'apport personnel est de 10% du montant de l'investissement ;
- Le prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE est de 20% du montant de l'investissement ;

- Durée de crédit : La durée du crédit bancaire est de six (06) années et six (06) mois.

- Durée de remboursement : La durée de remboursement du crédit est de cinq (05) années

- CNAC : caisse nationale d'assurance chômage

Dans le cadre de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement. Le dispositif CNAC, vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans les activités industrielles et/ou de services pour des montants d'investissements pouvant atteindre 5 millions de dinars.

La CNAC offre un accompagnement pour les promoteurs en assurant des sessions de formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs. En plus de cet appui, il est prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont, la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires, la réduction des droits de douanes, l'exonération fiscale et parafiscale, le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

- ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

C'est un dispositif (le micro crédit) visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Le Micro Crédit est un prêt permettant l'achat d'un petit équipement

et des matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier. Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer.

- Le crédit « achat de matière première » :

Le dispositif prévoit un financement à 100% (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré (PNR), pour un coût global ne dépassant pas 100 000 DA.

- Le crédit « acquisition de petits matériels et équipements » :

Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1 million de dinars.

Le montage financier proposé par le dispositif prévoit la formule suivante :

- Apport personnel : 1% du coût global du projet ;
- ANGEM : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré
- Banque : 70% du coût global (Intérêts bonifiés)

- Les Centres de Facilitation

Il accompagne les jeunes porteurs de projets, futurs investisseurs, lors des différentes démarches administratives de création de leurs projets d'entreprises et assure une formation dans la gestion de cette dernière y compris la fiscalité et la comptabilité.

En Algérie, plusieurs centres et structures de facilitation ont été mis en place pour simplifier les démarches administratives des entrepreneurs et promouvoir l'investissement. Ces structures jouent un rôle clé dans l'accompagnement des porteurs de projets et dans le développement économique local et national. Voici les principaux types de centres de facilitation disponibles:

1. Centres de Facilitation des Investissements (CFI)

Les CFI sont des structures rattachées à l'**Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)**, devenue récemment l'**Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI)**. Son rôle est :

- Simplification des démarches administratives pour les investisseurs locaux et étrangers.
- Assistance dans l'enregistrement des projets d'investissement.
- Accompagnement dans l'obtention des autorisations et des avantages fiscaux et parafiscaux prévus par la loi.

Ces centres sont implantés dans les principales wilayas d'Algérie, permettant une couverture nationale.

2. Maisons de l'Entrepreneuriat

Ces structures, souvent intégrées aux universités et aux établissements de formation, sont destinées à sensibiliser et accompagner les étudiants et jeunes diplômés dans le développement de leurs projets. Son rôle est :

- Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat.
- Formation sur les aspects pratiques de la création d'entreprise.
- Orientation vers des dispositifs comme l'ANSEJ, ANGEM, ou CNAC.

3. Centres de Soutien et d'Assistance aux Femmes Entrepreneurs (CSAFe)

Ces centres sont dédiés à promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Son rôle est :

- Offrir un accompagnement personnalisé aux femmes porteuses de projets.
- Faciliter l'accès aux financements et aux réseaux professionnels.
- Organiser des formations adaptées.

4. Pépinières d'entreprises

La pépinière d'entreprise est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME.

Une pépinière d'entreprises est une structure qui accompagne les jeunes entreprises dans leurs premières années d'activité, en leur offrant des services pratiques et des locaux à coût réduit.

Objectifs :

- Soutenir les jeunes entreprises dans leur phase de lancement.
- Réduire les coûts liés à l'installation grâce à des bureaux ou ateliers partagés.
- Assurer la viabilité et la pérennité des entreprises accompagnées.

Services :

- Mise à disposition de locaux (bureaux, ateliers).
- Services partagés (secrétariat, Internet, salle de réunion, etc.).
- Accompagnement administratif et juridique.
- Aide au développement commercial et à la gestion quotidienne.

Public Cible :

- Petites et moyennes entreprises (PME/TPE).
- Entreprises dans des secteurs divers, pas nécessairement innovants.

5. Les incubateurs :

Un incubateur est une structure qui accompagne les porteurs de projets innovants, souvent dans les domaines de la technologie, de la recherche ou des industries créatives. Il intervient principalement avant ou pendant la création de l'entreprise.

Objectifs :

- Aider à transformer une idée innovante en entreprise viable.
- Soutenir les startups dans la phase de pré-crédation et d'amorçage.
- Encourager l'innovation et le développement technologique.

Services :

- Accompagnement stratégique (business plan, études de marché).
- Accès à des experts et des mentors.
- Mise en relation avec des investisseurs et des partenaires.
- Soutien technique et accès à des laboratoires ou équipements spécialisés.
- Parfois, un financement initial (amorçage).

Public Cible :

- Startups innovantes ou projets à fort potentiel technologique.

- Entrepreneurs ayant besoin d'accompagnement dans la recherche et le développement.

Les différents incubateurs en Algérie :

Leancubator , CapCowork , ACSE, IncubMe , WomWork by the Annex DZ, TStart by Ooredoo , Naqltech , ENP Incubator by Djezzy , ANPT , Westinnov , INcubator , INNOEST , Crearena , KnowLab :

6. Les incubateurs universitaires :

Partout dans le monde l'université a toujours été considérée comme le cœur battant de l'économie voir celle de la connaissance. Si on prend l'exemple du Leader mondial du secteur des TIC, la Silicon Valley. On découvre que sa réussite est étroitement corrélée à l'université parmi les plus réputées au monde, dont Stanford qui a pu offrir au monde une génération de leaders.

Les exemples sont encore nombreux soulignant l'importance de l'intégration de l'université en tant qu'acteur prenant de l'économie basée sur le savoir. En Algérie, depuis quelque temps, on assiste à l'implantation des incubateurs au sein des universités et des grandes écoles. Les incubateurs universitaires visent à favoriser le développement des jeunes pousses en les mettant en conditions favorables (techniques, financières, humaines) à la création d'entreprises à partir de projets issus de recherche publique.

Les Avantages de l'Accompagnement Entrepreneurial

1. **Réduction de l'Échec Entrepreneurial** : Les entreprises accompagnées ont de meilleures chances de survie.
2. **Gain de Confiance** : Les entrepreneurs, bien préparés, sont plus confiants et résilients face aux défis.
3. **Contribution à l'Économie** : La création d'entreprises favorise l'innovation, l'emploi, et la croissance économique locale.